

Le Service des Fabriques d'église vous informe

Olivier Brenez



► NOUVEAU LOGICIEL

La fin de l'année et ses fêtes approchent. Tout doucement nous devons penser à la nouvelle année qui commence. Pour certains fabriciens, 2016 sera une année de transition.

En effet, à l'âge de 84 ans, Mr Rossignol, qui a développé le logiciel des fabriques d'église, a décidé de cesser son activité et de ne plus renouveler les abonnements aux licences du logiciel après décembre 2016.

Tout d'abord, toute notre reconnaissance va à Mr Rossignol qui a consacré beaucoup d'énergie et de dévouement au développement et au support d'un programme utilisé par plus de 700 fabriques en région wallonne. Nous devons donc penser à assurer la continuité de l'informatisation de la comptabilité des fabriques. Le programme de comptabilité développé par Mr Rossignol sera remplacé par un nouveau programme.

Deux solutions sont envisageables, soit le développement d'un nouveau logiciel, soit le choix d'un logiciel existant. L'expérience dans le développement d'autres logiciels et la complexité de la matière nous ont appris que le délai pour obtenir un logiciel pleinement opérationnel est d'environ 2 ans. Cette solution est donc trop risquée. L'alternative est de choisir un logiciel existant, mais il faut savoir que les fournisseurs ne se bousculent pas à la porte d'entrée. Après comparaison, il nous est apparu qu'un logiciel, utilisé depuis plusieurs années par 1700 fabriques d'église en Flandre, était le plus complet et facile à utiliser. Il s'agit du logiciel *ReligioSoft* dont une version adaptée à la législation wallonne est disponible. Toutes les fonctionnalités relatives à la gestion des budgets, comptes et modifications budgétaires sont bien implémentées et fonctionnent correctement. Le point nouveau est la possibilité de faciliter les échanges d'informations entre les fabriques et les communes.

Voici quelques possibilités de ce logiciel :

► Le logiciel peut être consulté par tous les membres de la fabrique d'église. Mais seul le trésorier peut effectuer les modifications.

► Avec l'accord du trésorier :

- la commune peut visualiser les données consolidées par poste (auparavant, long travail d'encodage dans Excel) ;
- dans quelques années, la commune pourra recevoir de façon électronique les comptes et les documents associés (pourrait remplacer l'envoi papier !!);
- la commune, après décision du Conseil communal et accord du trésorier, peut, si nécessaire, modifier les chiffres en fonction de la décision communale ;
- la fabrique reçoit ses comptes adaptés (sans erreur !!, actuellement nous constatons un taux de 15% d'erreur dans l'encodage).

► Les membres du groupement de fabriques d'une entité peuvent visualiser les données consolidées par poste (auparavant, long travail d'encodage dans Excel) et vérifier plus facilement les comptes des différentes fabriques avant de les transmettre à la commune.

Le programme intègre pleinement les échanges d'informations entre les fabriques et les communes tel que voulu dans le décret Furlan.

Ce logiciel peut ainsi être le vecteur d'une meilleure collaboration avec les communes.

Dans le diocèse, un certain nombre de fabriques ont déjà décidé de l'utiliser à partir du 1er janvier 2016 et d'autres vont suivre au cours de l'année. Ces fabriques seront complètement guidées dans la phase de transition. L'encodage des deux derniers exercices sera entièrement pris en charge par l'éditeur du logiciel. Le SAGEP est aussi présent pour répondre à toutes les questions que ce changement pourrait vous poser.

Nous reviendrons vers vous à la fin du premier trimestre 2016 pour vous communiquer un premier bilan de cette migration vers un nouveau logiciel.

► ARRÊT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

Nous vous avons annoncé fin 2014 que les Évêques des diocèses wallons, l'Archevêque de Malines-Bruxelles, ainsi que trois fabriques d'église avaient introduit début octobre 2014 auprès de la Cour constitutionnelle un recours en annulation sur de larges pans du décret wallon du 13 mars 2014.

Les Évêques ont été déboutés, ce recours se solde par un échec, aucune demande n'ayant été rencontrée sauf celle concernant les séminaires.

La leur d'espoir des fabriciens s'est éteinte. Espérons néanmoins que l'augmentation de la charge administrative et certains délais intenable par les fabriques d'église et les services des évêchés francophones pourront être rediscutés après une première année d'expérience difficile. Nous souhaitons que l'avis des communes sur ces points soit également entendu par le Ministre Furlan.

► INFORMATION IMPORTANTE

Lire en page 611, dans la rubrique « Art, Culture et Foi », le communiqué des Évêques de Belgique francophone concernant la sauvegarde des archives paroissiales d'Ancien Régime.